

## Séance publique du 12 juillet 2004

### Délibération n° 2004-2063

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Charbonnières les Bains - Craponne - Corbas - Dardilly - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Francheville - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Vénissieux

objet : **Projet-nature du vallon des Echets, des vallons de Serres et des Planches, de la vallée de l'Yzeron, des vallons du Ribes et de ses affluents, des plateaux des Grandes Terres et des Hautes Barolles - Participation financière aux programmes d'actions 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe, depuis plusieurs années, des projets-nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997. Menés en partenariat avec les communes et le département du Rhône, les projets-nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

En cas d'inscription du territoire concerné sur la liste des espaces naturels sensibles du département du Rhône, le conseil général du Rhône participe aux côtés de la Communauté urbaine à la réalisation de leur plan de gestion et de mise en valeur. Dans ce cas, les participations sont de 40 % pour le Conseil général, de 40 % pour la Communauté urbaine et le solde pour les Communes ou leur groupement. Quand le territoire n'est pas inscrit sur la liste départementale des espaces naturels, seule la Communauté urbaine aide les Communes à la réalisation de son plan de gestion et de mise en valeur au taux de 80 %.

Le présent rapport présente la programmation des six projets-nature suivants pour l'année 2004 :

- vallon des Echets, porté par le syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets,
- vallons de Serres et des Planches, portés par le syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches,
- vallée de l'Yzeron, portée par la commune de Francheville,
- vallons du Ribes et de ses affluents, portés par la commune de Saint Genis les Ollières,
- plateau des Grandes Terres, porté par le syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres,
- plateau des Hautes Barolles, porté par la commune de Saint Genis Laval.

#### Le projet-nature du vallon des Echets

Le syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets est composé des communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Ensemble, ces trois Communes ont décidé de préserver ce vallon, d'une part, en le protégeant et en se dotant des outils nécessaires, notamment en donnant leur accord à la création par le Conseil général d'une zone de préemption sur la partie classée en espace naturel sensible, et, d'autre part, en le mettant en valeur grâce aux actions réalisées dans le cadre du projet-nature du vallon des Echets.

La Communauté urbaine participe à ce projet-nature depuis sa création et, au titre de l'année 2003, a attribué une subvention de 8 030 € par décision en date du 2 juin 2003.

Le programme d'actions pour 2004 prévoit :

- la mise en valeur des portes d'entrée du vallon et l'extension du réseau de promenade,
- l'entretien du sentier de la Marinade,
- la mise en œuvre du plan de gestion du ruisseau des Echets,
- la sensibilisation du public et d'animations pédagogiques,
- le démarrage d'un projet pédagogique sur le site de la Madone,
- la conception des équipements d'interprétation dans le sentier des Echets,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût total de ces actions est estimé à 18 958 €. Le Syndicat intercommunal sollicite la participation de la Communauté urbaine pour un montant de 7 653 €, au taux de 40 %, le Conseil général étant sollicité également à hauteur de 40 %, les Communes finançant le solde.

### **Le projet-nature des vallons de Serres et des Planches**

Depuis sa création en 1995, le syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, regroupant les communes de Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully, intervient pour la préservation et la mise en valeur d'un espace naturel d'une grande qualité écologique d'une superficie approximative de 160 hectares.

Des travaux visant à l'accueil et à la sensibilisation du public, à la protection et au maintien de la qualité patrimoniale des vallons sont réalisés chaque année pour étoffer et améliorer le réseau de sentiers à partir du sentier thématique du Bois de Serres aménagé en 1995.

La Communauté urbaine participe à ce projet-nature depuis sa création et, au titre de l'année 2003, a attribué une subvention de 13 325 € par décision en date du 10 juillet 2003.

Pour l'année 2004, il est prévu :

- dans le cadre de la préservation des milieux naturels :
  - . de poursuivre les actions de sauvegarde des batraciens lors de leur migration,
  - . de procéder à des acquisitions de foncier permettant d'améliorer les accès aux sentiers ou de préserver le milieu naturel,
  - . de procéder à divers travaux d'entretien avec les brigades vertes du Conseil général ;
- dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine naturel :
  - . d'aménager les accès au site de Chantemerle,
  - . de mener des opérations d'entretien des cheminements et des équipements ;
- dans le cadre des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement :
  - . d'organiser des sorties nature et des animations pédagogiques pour le grand public et les écoles,
  - . de réaliser des documents pédagogiques ;
- dans le cadre des actions de communication :
  - . de rééditer les topoguides.

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 29 610 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 40 %, soit pour 11 844 €.

### **Le projet-nature de la vallée de l'Yzeron**

Le projet-nature de la vallée de l'Yzeron a été engagé en 1994. Il a permis de développer un large panel d'actions afin d'organiser la fréquentation et l'accueil du public, de gérer et valoriser les espaces naturels remarquables (landes et prairie humide) et de sensibiliser le grand public et les scolaires aux milieux naturels et agricoles.

La maîtrise d'ouvrage du projet est portée par la commune de Francheville, après accord et délégation faite par la commune de Craponne dans le cadre d'une convention les liant.

Les études menées au cours de l'année 2002 et la nomination d'un nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage ont permis de déterminer de nouvelles orientations au projet-nature. Ces orientations ont été finalisées dans une charte d'objectifs adoptée par les Communes.

La Communauté urbaine participe à ce projet-nature depuis sa création et, au titre de l'année 2003, a attribué une subvention de 21 653,60 € par décision en date du 29 septembre 2003.

Le programme d'actions pour 2004 prévoit :

- la conception et la réalisation d'un équipement d'interprétation (platte du Martoret), deuxième tranche,
- la réalisation de panneaux d'interprétation pour le pont de Chabrol et les Landes de Sorderattes,
- l'entretien du sentier nature, des prairies de Pont de Chabrol et des Landes de Sorderattes,
- la réalisation d'animations pédagogiques au cours de l'année scolaire 2004-2005,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de toutes ces actions.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans des projets plus globaux liés à l'environnement, à sa protection et sa valorisation comme le contrat de rivière Yzeron Vif, la politique départementale de préemption des espaces naturels sensibles ou le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Le coût total des actions prévues est estimé à 58 900 € TTC. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation à hauteur de 23 560 €, au taux de 40 % du coût TTC.

### **Le projet-nature des vallons du Ribes et de ses affluents**

Les vallons du Ribes, du Méginant et du Ratier appartiennent à l'ensemble des vallons de l'ouest lyonnais. Ils font l'objet d'un projet-nature depuis 1999 sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Genis les Ollières.

Les objectifs de ce projet-nature sont :

- d'ouvrir les espaces naturels à la pratique de loisirs de nature,
- de préserver cet espace en veillant à garantir une cohérence entre le projet-nature et les projets de développement,
- d'enrayer la dégradation des milieux naturels et agricoles en restaurant l'environnement des vallons et en soutenant l'agriculture locale.

La Communauté urbaine participe à ce projet-nature depuis sa création et, au titre de l'année 2003, a attribué une subvention de 8 040 € par décision en date du 10 juillet 2003.

Le programme d'actions pour 2004 prévoit :

- dans le cadre de la gestion du patrimoine naturel :

- . la poursuite des plans de gestion du vallon du Ratier et du plan propreté dans tous les vallons, pour mémoire, fait par les services techniques de la Commune et les brigades vertes du Conseil général,
- . l'identification patrimoniale des linéaires verts, par les services techniques de la Commune,
- . la mise en œuvre du plan de gestion, volet entretien et nettoyage du site, du vallon du Ratier,
- . la mise en œuvre du plan de gestion, volet aménagement des accès, du vallon du Ratier ;

- dans le cadre de l'ouverture au public des sites naturels :

- . l'entretien des itinéraires existants,
- . la première phase de l'ouverture d'une voie verte entre le centre-bourg et le stade,
- . l'abattage des arbres dangereux ;

- dans le cadre de la sensibilisation du public :

- . la réalisation d'animations pédagogiques,
- . l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et la mise en œuvre du projet.

Le coût total de ces actions est estimé à 25 500 € et la Communauté urbaine est sollicitée pour une aide à hauteur de 10 200 € au taux de 40 % des dépenses TTC.

### **Le projet-nature du plateau des Grandes Terres**

Le syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres a été créé le 21 février 2003 pour la mise en œuvre du projet-nature. Il comprend les communes de Corbas, de Feyzin et de Vénissieux.

Le projet-nature, qui existe depuis 1997, se situe sur le plateau agricole situé entre Feyzin et Corbas, au sud de Vénissieux. Ce plateau fait partie des espaces libres du sud-est de l'agglomération considérés comme des territoires dont le paysage agricole est à préserver.

Les actions menées depuis son démarrage ont permis notamment la réalisation de deux sentiers pédestres de découverte et d'un parcours VTT, la réalisation d'un ensemble de fiches de présentation du territoire. Le projet-nature comprend également un ensemble d'actions pédagogiques essentiellement en direction des enfants. Par ailleurs, la collaboration engagée dans le cadre du projet-nature a permis de développer les relations entre les agriculteurs, les élus des Communes et les autres acteurs locaux ainsi que les relations entre les Communes aboutissant à la création d'un Syndicat intercommunal.

La Communauté urbaine soutient ce projet depuis sa création. Au titre de l'année 2003, une subvention de 97 688 € avait été accordée par décision en date du 2 juin 2003.

Pour l'année 2004, le Syndicat intercommunal se propose de mener :

- des actions de gestion et d'entretien des linéaires verts (bords de chemins, haies et arbres isolés, autres espaces non cultivés comme l'aire de pique-nique, etc.),
- des actions de gestion et d'entretien des équipements,
- un suivi-inventaire (quantitatif et qualitatif) de l'avifaune du plateau,
- une communication auprès du public par les agents de l'Office national des forêts (ONF), lors de tournées de surveillance,
- des actions d'animations pédagogiques tant sur l'exploitation agricole que sur le fonctionnement de la haie, en collaboration avec l'Office national des forêts, les agriculteurs et le centre ornithologique de Rhône-Alpes,
- des actions de promotion du projet-nature,
- la réédition de la pochette thématique,
- le confortement des plantations de baliveaux et la plantation de mûriers,
- l'installation d'un point d'eau à l'aire de pique-nique,
- la mise en place de jachères floristiques transformant en certains points la jachère classique en prairie fleurie,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre.

Le coût total de ces actions est estimé à 130 082 €. Le Syndicat intercommunal sollicite la participation de la Communauté urbaine pour un montant total de 104 066 €, au taux de 80 %, le solde étant pris en charge par les Communes.

### **Le projet-nature du plateau des Hautes Barolles**

Depuis 1999, la commune de Saint Genis Laval et la Communauté urbaine se sont associées pour la réalisation du projet-nature du plateau des Hautes Barolles. L'objectif de ce projet est la préservation des milieux et du paysage, la valorisation du plateau par la gestion et l'accueil du public, le maintien de l'activité agricole et le développement d'échanges entre citoyens et agriculteurs.

La Communauté urbaine participe à ce projet-nature depuis sa création. Au titre de l'année 2003, une subvention de 88 800 € avait été accordée par décision en date du 10 juillet 2003.

Le programme d'actions pour cette année 2004 comprend :

- dans le cadre de l'organisation de l'accueil du public sur le plateau :
  - . la conception et la réalisation d'un livret de découverte du patrimoine du plateau,
  - . l'aménagement de nouveaux circuits de promenade au nord du plateau,
  - . la conception d'une table d'orientation au point haut du plateau,
  - . la réalisation de l'étude d'exécution et les premiers travaux de mise en sécurité des itinéraires balisés du plateau, en application du schéma de circulation élaboré au cours de l'année 2003,
  - . l'entretien des circuits de promenade existants,

- . la mise en valeur d'un ancien verger,
- . la deuxième phase de l'étude de faisabilité d'un belvédère au fort de Côte Lorette ;
- dans le cadre de la gestion du plateau agricole :
  - . la mise en place d'un plan propreté ;
- dans le cadre du soutien à l'agriculture :
  - . une action de veille foncière ;
- dans le cadre de la création de liens entre les agriculteurs et les citoyens :
  - . la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'agriculture périurbaine,
  - . l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de toutes ces actions.

Le coût total de toutes ces actions est estimé à 111 000 €. La Commune sollicite la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 88 800 € au taux de 80 %.

*Circuit décisionnel* : ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 11 mai 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 15 juin 1992 et 15 septembre 1997 ;

Vu les décisions du Bureau en date des 2 juin, 10 juillet et 29 septembre 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution de fonds de concours d'un montant total de 246 123 € répartis de la façon suivante pour la réalisation des programmes d'actions 2004 des projets-nature :

- 7 653 € au syndicat intercommunal du ruisseau des Echets, au taux de 40 % des dépenses TTC pour la mise en œuvre du programme 2004 du projet-nature du ruisseau des Echets,

- 11 844 € au syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, au taux de 40 % des dépenses TTC pour la mise en œuvre du programme 2004 du projet-nature des vallons de Serres et des Planches,

- 23 560 € à la commune de Francheville, au taux de 40 % des dépenses TTC pour la mise en œuvre du programme 2004 du projet-nature de la vallée de l'Yzeron,

- 10 200 € à la commune de Saint Genis les Ollières, au taux de 40 % des dépenses TTC pour la mise en œuvre du programme 2004 du projet-nature des vallons du Ribes et de ses affluents,

- 104 066 € au syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres, au taux de 80 % des dépenses TTC pour la mise en œuvre du programme 2004 du projet-nature des Grandes Terres,

- 88 800 € à la commune de Saint Genis Laval, au taux de 80 % des dépenses TTC pour la mise en œuvre du programme 2004 du projet-nature du plateau des Hautes Barolles.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les actes y afférents, notamment les conventions d'attribution des fonds de concours.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - comptes 657 140 et 657 150 - fonction 830 - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,